

8 MARS : JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Au début du XX^e siècle (1910), des femmes de tous les pays s'unissent pour défendre leurs droits.

L'origine de cette journée s'ancre dans les luttes ouvrières et les nombreuses manifestations de femmes réclamant le droit de vote, de meilleures conditions de travail et l'égalité entre les hommes et les femmes, qui agitent l'Europe et le monde occidental au début du XX^e siècle.

La « Journée internationale des droits des femmes » est reconnue officiellement par les Nations Unies en 1977, puis en France en 1982. Cette journée est traditionnellement l'occasion de « faire le point » sur les droits acquis, en France et dans le monde et sur ceux qui restent à conquérir.

Le saviez-vous ?

Depuis 1972, la loi impose « à travail égal, salaire égal » mais le salaire moyen des femmes reste inférieur à celui des hommes. 26%, c'est l'écart moyen de rémunération entre les hommes et femmes. Un chiffre qui se resserre mais à ce rythme, il faudrait attendre 2085 pour atteindre l'égalité salariale !

Pour la journée du 8 mars, les femmes ont décidé symboliquement d'arrêter de travailler à 15h40, ce qui correspond à l'heure à laquelle les femmes cessent d'être payées par rapport aux hommes chaque jour.

